

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLIM HABITAT

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes nos ventes conclues avec un consommateur, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. CLIM HABITAT se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. Toute modification sera immédiatement applicable.

1) IDENTITÉ DU VENDEUR ET DU MÉDIATEUR DE CONSOMMATION

Société CLIM HABITAT, SAS au capital de 1 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 830 406 054, dont le siège social est situé Ancienne route de Perpignan – Lieu-dit La Coba – 66680 CANOHES.

Contact : contact@climhabitat.fr – Tél. : 04 68 21 70 86

Médiateur de la consommation :

Conformément à l'article L. 616-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut, en cas de litige, recourir gratuitement au médiateur de la consommation auquel CLIM HABITAT est adhérent :

Association MEDIMMOCONSO – 1 Allée des Parcs de Mesemena – Bât A – CS25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet du médiateur : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

Les coordonnées du médiateur sont également mentionnées et visibles sur notre site internet : <https://www.climhabitat.fr/>

2) APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute commande passée auprès de CLIM HABITAT emporte de plein droit l'adhésion du client aux présentes CGV, qui lui sont systématiquement communiquées préalablement à la conclusion du contrat. Ces CGV prévaudront sur toute autre version ou document contradictoire.

3) VALIDITÉ DU DEVIS

CLIM HABITAT établit un devis remis au client valable 7 jours à compter de la date de signature du Technicien-Conseil, sauf mention contraire. Ce devis récapitule le produit commandé, les travaux à effectuer, leur coût, la durée d'exécution. Toutes les informations sur les caractéristiques essentielles, les prix, les délais, le coût de livraison et le délai de disponibilité sont communiquées préalablement à toute vente.

4) FORMATION DU CONTRAT

L'acceptation du devis se fait par la mention manuscrite « Bon pour commande » avec date et signature. Le contrat se forme à la réception par CLIM HABITAT du devis daté et signé.

5) DROIT DE RÉTRACTATION

Contrats conclus à distance ou hors établissement :

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de commande pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision ni payer de pénalité.

Modalités d'exercice du droit de rétractation :

Le client peut exercer son droit de rétractation par tout moyen exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter : envoi du formulaire de rétractation ci-joint, courrier postal, e-mail, ou toute autre déclaration non équivoque. Le client n'est pas limité à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La rétractation peut également être exercée en ligne.

En cas de rétractation valide, le remboursement des sommes versées sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la notification de rétractation.

Exception – Absence de droit de rétractation pour travaux urgents :

Conformément à l'article L. 221-28 (8°) du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats portant sur des travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence. Dans ce cas, le consommateur en est expressément informé avant la conclusion du contrat.

6) MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification à l'initiative du client entraîne l'établissement d'un avenant en double exemplaire signé des deux parties. Ces modifications pourront rallonger le délai de pose ou entraîner une facturation supplémentaire.

7) INDEMNITÉ D'ANNULATION

Passé le délai légal de rétractation de 14 jours (ou si la vente n'a pas été conclue à distance ou hors établissement), lorsque le client demande par lettre recommandée avec accusé de réception l'annulation de sa commande, le client devra régler à CLIM HABITAT une indemnité d'annulation égale à 35 % du montant TTC de sa commande jusqu'à la date de mise en fabrication. À compter de la date de mise en fabrication, le client sera tenu du montant total de la commande. Les acomptes déjà versés seront retenus à due concurrence.

Important : Cette clause ne s'applique pas pendant le délai légal de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus à distance ou hors établissement.

En cas de résiliation du contrat à l'initiative de CLIM HABITAT sans motif légitime, le client bénéficiera d'une indemnité équivalente.

8) ENGAGEMENTS DU CLIENT

Toute commande en fourniture et pose fera l'objet d'une vérification par un métreur mandaté par CLIM HABITAT. Le client s'engage à :

- Respecter les dates convenues pour la vérification des mesures par le métreur.
- Respecter les dates de livraison et pose du matériel.
- Être présent le jour de la livraison, ou donner mandat écrit et signé à un tiers pour le représenter.

En cas d'absence du client ou de défaut de mandat à la date convenue, et sauf cas de force majeure, les frais de déplacement seront facturés.

Dans le cas où les travaux nécessiteraient une autorisation (permis de construire, autorisation de copropriété, etc.), le client s'engage à en informer CLIM HABITAT lors de la signature. Le client est seul responsable de l'obtention de cette autorisation avant la date de commencement des travaux.

Au moment de la signature, le client s'engage à déclarer explicitement s'il entend financer tout ou partie de son achat par un crédit ou un prêt. Dans les dix jours suivant la signature, il devra fournir à CLIM HABITAT un document attestant de l'obtention du prêt ou du crédit.

9) PÉRIMÈTRE DE L'INTERVENTION

L'intervention de CLIM HABITAT ne comprend pas :

- Les travaux de plâtrerie ou de maçonnerie non prévisibles et non courants survenant lors de la pose des pompes à chaleur ou ballons thermodynamiques.
- La dépose et repose des rideaux, voilages, accessoires, baguettes décoratives ou d'habillage en bois.
- Les raccords de peinture.
- Le rebouchage éventuel et la peinture des traces laissées par l'installation du matériel.
- L'installation des branchements électriques.
- La fourniture d'engins de manutention spécifiques pour l'installation des groupes extérieurs.

CLIM HABITAT peut sous-traiter, sous sa responsabilité, tout ou partie des travaux. Les conditions de la commande ne seront en aucune façon modifiées et l'interlocuteur du consommateur restera CLIM HABITAT.

10) RÉSILIATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE

Avant l'encaissement de l'acompte, CLIM HABITAT se réserve la possibilité d'annuler le contrat au cas où le contrôle du métreur mettrait en évidence une impossibilité technique ou si les travaux ne peuvent être réalisés suivant les normes de qualité et/ou de sécurité. Si le client refuse de prendre en charge le surcoût, CLIM HABITAT peut annuler la commande sans verser d'indemnité au client. Notification par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq (5) jours suivant le passage du métreur. Les sommes versées sont immédiatement restituées.

11) PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises et comprennent la livraison et le déplacement de nos équipes, sauf mention contraire. Le paiement est effectué par :

- Chèque à l'adresse : CLIM HABITAT – Ancienne Route de Perpignan – Lieu-dit La Coba – 66680 CANOHES
- Virement bancaire

Un acompte de 40 % est demandé à chaque commande. Le solde de 60 % est dû après la pose. Il est précisé que les sommes versées d'avance sont des acomptes et non des arrhes.

12) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

Le matériel (pompes à chaleur / ballons thermodynamiques) demeure la propriété de CLIM HABITAT jusqu'au complet paiement de la prestation. Les risques sont transférés à la livraison.

13) REPORT DU DÉBUT DES TRAVAUX

En dehors des cas légitimes prévus par la loi, le report de la date de début des travaux par le client permet à CLIM HABITAT de résilier le contrat tout en gardant l'acompte versé ou de renoncer à la faculté de résiliation en demandant des dommages et intérêts correspondant au montant des frais et surcoût générés.

14) LA LIVRAISON

CLIM HABITAT livre le bien ou exécute la prestation à la date ou dans le délai indiqué sur le devis remis et accepté par le client. Ce délai commence à courir à partir du moment où le dossier est complet (acompte versé, métreur passé, financement accepté, etc.). La période de fermeture pour congés du mois d'août et les congés de fin d'année ne rentrent pas dans le décompte du délai.

À défaut d'indication d'une date ou d'un délai précis sur le devis, CLIM HABITAT livre le bien ou exécute la prestation au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, conformément à l'article L. 216-1 du Code de la consommation.

En cas de manquement de CLIM HABITAT à son obligation de livraison ou d'exécution à la date ou à l'expiration du délai prévu, le client peut enjoindre CLIM HABITAT, selon les mêmes modalités, d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable. Si CLIM HABITAT ne s'est pas exécuté dans ce délai, le client peut résoudre le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre support durable, et obtenir le remboursement de toutes les sommes versées, y compris l'acompte, conformément aux articles L. 216-1 et suivants du Code de la consommation.

Réception de la marchandise : Lorsque CLIM HABITAT se charge de la livraison, si la marchandise est abîmée à la réception, le client devra faire des réserves sur le bon de livraison et envoyer une lettre recommandée avec AR confirmant ces réserves dans les délais légaux.

15) LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

À l'issue de la dernière journée de pose, le client remettra à CLIM HABITAT le formulaire de réception assorti de ses réserves éventuelles. CLIM HABITAT se réserve la possibilité de poursuivre judiciairement en cas de rétention illégitime.

CLIM HABITAT est tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions des articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation, et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil.

Biens d'occasion – charge de la preuve :

Conformément aux articles L. 217-12 et L. 221-21 du Code de la consommation, pour les biens d'occasion, les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de douze (12) mois à compter de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance. Il appartient au professionnel, et non au consommateur, de rapporter la preuve de l'inexistence du défaut pendant ce délai.

Garanties constructeur :

- Parfait achèvement : 1 an (article 1792-6 du Code civil).
- Biennale de bon fonctionnement : 2 ans (article 1792-3 du Code civil).
- Décennale : 10 ans (articles 1792 et 1792-2 du Code civil).

CLIM HABITAT est assuré auprès de GENERALI, 34 BD Léon Jean Grégory – 66302 THUIR, contrat AP 938 511.

GARANTIES LÉGALES (encadré art. D.211-2 du Code de la consommation)

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

La mise en œuvre des garanties est exclue en cas de : mauvaise utilisation du bien par l'acheteur, intervention non autorisée d'un tiers, négligence ou défaut d'entretien, cas de force majeure.

16) RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux coordonnées visées à l'article 1 des présentes, afin qu'elle ait une date certaine et que nos services puissent en avoir parfaite connaissance.

17) SERVICE APRÈS-VENTE

CLIM HABITAT assurera le service après-vente des prestations effectuées, non couvertes par les garanties dues par le constructeur. La fourniture de service après-vente ne se confond pas avec la garantie et sera effectuée moyennant rémunération.

18) OPPOSITION

Toute opposition à un chèque remis en paiement, en dehors des cas prévus par la loi (perte, vol, règlement judiciaire ou liquidation des biens du porteur), est considérée comme émission de chèque sans provision. Le client devra supporter tous les frais d'une telle opposition et devra, sur simple demande de CLIM HABITAT, lever l'opposition afin que le chèque puisse être représenté et payé.

19) PROPRIÉTÉ DES DEVIS ET PLANS

CLIM HABITAT conserve intégralement la propriété intellectuelle et artistique de ses projets, notamment les plans réalisés pour le compte du client. Ils ne peuvent pas être communiqués à des tiers. Toute communication du devis ou du bon de commande à un autre professionnel engage la responsabilité du client pour faute.

20) INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Préalablement à toute passation de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et de toutes les informations visées aux articles L. 111-1 à L. 111-7 du Code de la consommation, notamment :

- Les caractéristiques essentielles des prestations et du produit concerné.
- Le prix des prestations et des frais annexes (livraison, installation).
- La date ou le délai d'exécution des travaux.
- Les informations relatives à l'identité et aux coordonnées du prestataire.
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre.
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige (MEDIMMOCONSO – coordonnées à l'article 1).
- Les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice, formulaire type).

21) PROSPECTION COMMERCIALE

Conformément à l'article L. 221-21 du Code de la consommation, toute prospection commerciale par voie téléphonique ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue d'économies d'énergie ou de production d'énergies renouvelables est totalement interdite.

Pour toute autre activité hors secteur de la rénovation énergétique, CLIM HABITAT peut contacter ses clients par voie téléphonique uniquement avec leur consentement préalable exprès et dans le respect de la réglementation en vigueur. Le client est informé qu'il peut s'inscrire sur la liste Bloctel (www.bloctel.gouv.fr) pour s'opposer au démarchage téléphonique.

À compter du 11 août 2026, tout démarchage téléphonique sera interdit en l'absence de consentement exprès et préalable du consommateur.

22) DONNÉES PERSONNELLES

Le client peut être amené à transmettre à CLIM HABITAT des données à caractère personnel. Ces données font l'objet d'un traitement informatisé destiné uniquement à la réalisation des prestations et à la gestion du dossier client. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles en écrivant à : Société CLIM HABITAT – Ancienne route de Perpignan – Lieu-dit La Coba – 66680 CANOHES. Le client est informé qu'il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

23) DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français et rédigées en langue française. En cas de traduction, seul le texte français fait foi en cas de litige.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation)

À compléter et à retourner par TOUT MOYEN exprimant sans ambiguïté la volonté de se rétracter (courrier postal, e-mail à contact@climhabitat.fr, ou toute autre déclaration non équivoque), au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

À adresser à : CLIM HABITAT – Ancienne route de Perpignan – Lieu-dit La Coba – 66680 CANOHES – contact@climhabitat.fr

Je soussigné(e),, notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande ci-dessous :

Nature du bien ou du service commandé :

Numéro de la commande : Date de la commande :/...../.....

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du Client :